PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
D'INSTALLATION
DU VENDREDI 20 MARS 2026

AD/PHL/PW

ORDRE DU JOUR

1-Election du Maire

2-Détermination du nombre d'Adjoints

3-Election des Adjoints

4-Délégations du Conseil Municipal au Maire

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Grande-Synthe, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur René DE LYS, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

PRESENTS : M. Arnaud DECLUNDER, Maire,

Sonia BEN MANSOUR, Jérémy BECK, Marjorie ACS, Karim HAMADI, Sandra ALGOËT, Patrick HALLIEZ, Emilie GERARD, Jérôme BERTHE, Lucie LEUCHART, Habib EL ABBASSI, les adjoints,

Fatima SEGHIR, Julien VANLICHTERVELDE, Corinne ELIOT, Nicolas CALONNE, Yasmina LIEGEARD, Smaïn EL KHALOUI, Angela RITO, Olivier LOUIS, Hizia HAYAT, René DE LYS, Caroline SZWAB, Abdelhakim BADDOU, Patricia LIMOUSIN, Grégory SCHOEMACKER, Mathilde PHILIPPE, Warren CORSIEZ, Sylvie GALLET, Martial BEYAERT, Nathalie DESMAZIERES, Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE, José DA SILVA, Karima TOUIL, Nicolas DAMIE Conseillers municipaux

POUVOIRS :

ABSENTS :

Élection du maire et de ses adjoints après les résultats municipaux. Installation du conseil, discours des élus et lecture de la charte de l'élu local.

Monsieur BEYAERT Martial :

Inscrits 14 318, votants 7 392, soit une participation de 51,63%, blancs 171, nuls 93, exprimés 7 128. Ont obtenu : Grande-Synthe passionnément, liste de Monsieur Martial BEYAERT, 2 986 voix, soit 41,89% des suffrages exprimés. Ils obtiennent donc 7 sièges au Conseil municipal et 1 siège au Conseil communautaire.

La liste « Réussir ensemble pour et avec les Grand-Synthois, liste de Monsieur Arnaud DECLUNDER a obtenu 4142 voix, soit 58,11% des suffrages exprimés, et donc ils obtiennent 28 sièges au conseil municipal et 5 sièges au conseil communautaire.

Je passe la parole à Monsieur le doyen d'âge, qui est M. René DE-LYS, pour prendre la présidence du Conseil municipal et qui pourra déclarer installés dans leur fonction les conseillers municipaux. A vous, mon cher Monsieur DE-LYS.

Monsieur DE-LYS René

En tant que doyen d'âge, il me revient de présider ce Conseil municipal jusqu'à l'installation du Maire selon les dispositions de l'article L21-22-8 du CGCT.

Je déclare installés comme conseillers municipaux Monsieur Arnaud DECLUNDER, Sonia BEN MANSOUR, Jérémy BECK, Marjorie ACS, Karim HAMADI, Sandra ALGOËT, Patrick HALLIEZ, Emilie GERARD, Jérôme BERTHE, Lucie LEUCHART, Habib EL ABBASSI, Fatima SEGHIR, Julien VANLICHTERVELDE, Corinne ELIOT, Nicolas CALONNE, Yasmina LIEGEARD, Smaïn EL KHALOUI, Angela RITO, Olivier LOUIS, Hizia HAYAT,

René DE LYS, Caroline SZWAB, Abdelhakim BADDOU, Patricia LIMOUSIN, Grégory SCHOEMACKER, Mathilde PHILIPPE, Warren CORSIEZ, Sylvie GALLET, Martial BEYAERT, Nathalie DESMAZIERES, Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE, José DA SILVA, Karima TOUIL, Nicolas DAMIE

Je propose au conseil municipal de désigner Mme Fatima SEGHIR, secrétaire de séance, et je lui demande de faire l'appel des élus.

Madame Fatima SEGHIR

Merci Monsieur DE-LYS.

Lors du Conseil municipal, je vous remercie de bien vouloir signer le document qui est mis dans le parapheur.

C'est à la demande du percepteur. Sur les tables des élus qui auront délégation, il y a une fiche d'identification. Je vous remercie de bien vouloir la remplir et la remettre au service paye.

Je vais faire l'appel :

Arnaud DECLUNDER, Sonia BEN MANSOUR, Jérémy BECK, Marjorie ACS, Karim HAMADI, Sandra ALGOËT, Patrick HALLIEZ, Emilie GERARD, Jérôme BERTHE, Lucie LEUCHART, Habib EL ABBASSI,
Fatima SEGHIR, Julien VANLICHTERVELDE, Corinne ELIOT, Nicolas CALONNE, Yasmina LIEGEARD, Smaïn EL KHALOUI, Angela RITO, Olivier LOUIS, Hizia HAYAT, René DE LYS, Caroline SZWAB, Abdelhakim BADDOU, Patricia LIMOUSIN, Grégory SCHOEMACKER, Mathilde PHILIPPE, Warren CORSIEZ, Sylvie GALLET, Martial BEYAERT, Nathalie DESMAZIERES, Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE, José DA SILVA, Karima TOUIL, Nicolas DAMIE

Je vais vous faire passer le parapheur à signer

Monsieur DE-LYS René

Je dénombre 35 conseillers présents et constate que la condition quorum posée à l'article L21-21-17 du CGCT est remplie.

Nous allons pouvoir procéder à l'élection du maire. Je rappelle qu'en application des articles L21-22-4 et L21-22-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin d'élection, lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Je fais appel à la candidature pour les fonctions d'assesseur : Monsieur Smaïn EL KHALOUI El et Monsieur Benoît CUVILLIER se sont proposés.

Je précise aux assesseurs qu'à la fin du Conseil, il sera nécessaire qu'ils viennent signer les PV, ainsi que la secrétaire de séance.

Je leur demande donc de bien vouloir attendre quelques minutes après la fin de la séance. De plus, au moment du dépouillement, les bulletins blancs, les bulletins trouvés dans l'urne

sans enveloppe ou dans ses enveloppes non réglementaires, Les bulletins écrits sur papier de couleur, les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou par des tiers n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement.

Les bulletins nuls seront signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal, avec attention de la cause de leur annexion.

Ils seront placés dans une enveloppe jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Ces dispositions seront également applicables pour l'élection des adjoints. Nous allons procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Quelles sont les candidatures pour le mandat de maire ? Monsieur Arnaud DECUNDER y-a-t-il d'autres candidatures ?

Non.

A l'appel de son nom, chaque conseiller se présentera à la table de vote et amènera la liste d'émargements qui est sur la table. De même, chaque élu porteur de pouvoir ira voter pour l'élu dont il a reçu le pouvoir.

ACS Marjorie
ALGOET Sandra
BADDOU Abdelhakim
BECK Jérémy
BERTHE Jérôme
BEYAERT Martial
BEN MANSOUR Sonia
CALONNE Nicolas
CORSIEZ Warren
CUVILLIER Benoît
DA SILVA José
DE LYS René
DAMIE Nicolas
DECLUNDER Arnaud
DESMAZIERES Nathalie
EL ABBASSI Habib
EL KHALOUI Smaïn
ELIOT Corinne
GALLET Sylvie
GERARD Emilie
HALLIEZ Patrick

HAMADI Karim
HAYAT Hizia
LEUCHART Lucie
LIEGEART Yasmina
LIMOUSIN Patricia
LOUIS Olivier
PHILIPPE Mathilde
RITO Angela
SCHOEMACKER Grégory
SEGHIR Fatima
SZWAB Caroline
TOUIL Karima
VANELLE Anne-Sophie
VANLICHTERVELDE Julien

Je demande aux assesseurs de procéder au dépouillement de compter les enveloppes au préalable. Puis un assesseur ouvrira une enveloppe et l'autre assesseur déclarera en voix haute ce qui est noté sur le bulletin.

Merci. Après dépouillement, je vais vous lire les résultats.

Nombre de votants : 35.

Nombre de suffrages blancs ou d'une : 7

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Monsieur Arnaud DECLUNDER 28 voix.

Monsieur Arnaud DECLUNDER ayant obtenu la majorité absolue, je le proclame Maire de Grande-Synthe.

Et j'ai l'honneur et le plaisir de lui mettre son écharpe.

Je laisse maintenant la présidence du conseil municipal à Monsieur le maire.

Monsieur Le MAIRE

Merci, merci, merci beaucoup pour votre soutien. Je vais laisser la parole à Monsieur Martial BEYAERT pour un discours.

Monsieur BEYAERT Martial

Merci Monsieur le maire. Permettez-moi déjà dans un esprit républicain de vous féliciter.

La parole sera divisée entre ma prise de parole et les paroles des représentants des partis politiques que sont Karim TOUIL pour les écologistes, Nathalie DESMAZIERES pour le Parti communiste et Benoît CUVILLIER pour le Parti socialiste.

Monsieur le maire, mesdames, messieurs les élus, mesdames, messieurs, permettez-moi de commencer mon allocution par quelques remerciements envers les électrices et les électeurs qui nous ont apporté leur voix, envers les membres de l'équipe de campagne qui ont œuvré dans un climat tendu avec beaucoup de dignité, envers les membres de la liste Grande-Synthe passionnément qui ont porté un programme prenant la stabilité et la continuité.

Je prends acte des résultats de l'élection municipale et le souhait de la majorité de nos concitoyens d'une rupture et en mesure pleinement les conséquences. Je dénonce fermement les débordements vécus dimanche soir. Comment accepter que des élus de la République, des représentants du peuple, puissent être vilipendés, insultés ?

Comment accepter les crachats et les propos indignes ? Ils ne sont malheureusement pas uniquement ceux d'une foule non acculturée du haut monde politique et à la démocratie, mais également ceux de membres de votre équipe qui siègent aujourd'hui.

Une minorité, certes, mais cela peut nous inquiéter sur leurs valeurs et leurs capacités. Les élections sont maintenant passées. Je ne reviendrai pas sur l'état d'esprit de cette campagne, car je vous en laisse la pleine responsabilité.

Accéder à la fonction majoral ne doit pas être pour les humains que nous sommes une finalité, mais un moyen d'œuvrer pour le bien commun, un moyen de rassembler les citoyens, ceci dans un esprit de justice et de concorde.

Les décisions que nous prenons et les actions que nous menons doivent impérativement correspondre aux valeurs de la République. La liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Ces valeurs nous protègent contre toute forme de division, de repli, de communautarisme.

La ville de Grande-Synthe doit rester et nous y veillerons une terre de « vivre ensemble ».

Vous avez, Monsieur le maire, durant cette campagne, beaucoup promis, peut-être trop. Vous avez, Monsieur le maire, durant cette campagne, beaucoup stigmatisé, harangué, instrumentalisé.

Vous avez, Monsieur le maire, gagné ces élections et mesurez prochainement la responsabilité qui est la vôtre. Nous vous laissons une ville en bonne santé financière, avec une épargne brute à plus de 13% et une capacité de désendettement de moins de deux ans.

Nous vous laissons une ville en transition, transition écologique mais aussi sociale. Je ne serai pas le leader d'une opposition malsaine, revancharde, nauséabonde, mais le leader d'une opposition vigilante, experte et juste. Une opposition qui aime Grande-Synthe passionnément.

Madame TOUIL, je vous laisse la parole.

Madame TOUIL Karima

Merci. Monsieur le maire, cher Martial, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs. Ce qui caractérise notre modèle de civilité ou régime démocratique, c'est la courtoisie républicaine, laquelle exhorte d'abord à féliciter le vainqueur et à vous formuler, à vous, Monsieur le Maire, et à votre équipe, nos vœux de succès et de réussite.

Car au-delà de ce qui nous oppose, il existe un socle fédérateur qui nous lie, qui transcende nos différences et divergences et qui s'impose à nous tous. C'est l'intérêt supérieur et souverain de Grande-Synthe et de ses habitantes et habitants. Or cet intérêt passe par la consolidation du contrat social.

Par la promotion de l'unité et de la cohésion de la communauté unie et indivisible que forme dans toute sa diversité la population de Grande-Synthe. Il réside également et par ailleurs dans le respect de ceux et celles qui, élus avant vous, vous ont précédé et vous ont légué, quel que soit le dénigrement dont il fait l'objet, un bilan honorable qui vous servira à coup sûr de feuille de route pour assurer la continuité de la gestion administrative et politique de notre commune.

C'est pourquoi je me permets de rappeler à cette Assemblée et à ceux qui nous suivent et écoutent sur l'ASTV que les élus sortants, qui ont été conspués, hués et sur lesquels on a poussé l'indignité jusqu'à leur cracher dessus, ont tenté humblement et avec dévouement et abnégation de servir leurs concitoyens et restent assurément partie intégrante des citoyens de Grande-Synthe.

En effet, ce soir du 15 mars, Certains ont malheureusement oublié que dans un régime démocratique, le suffrage universel et le droit ou la déontologie qui le régit impliquent forcément un gagnant et un perdant et que la roue électorale tourne inexorablement

Car l'alternance fondatrice et garante des institutions démocratiques, commande à tous les élus, de la majorité comme de l'opposition, l'humilité et le sens de la modération. Et c'est en cela qu'elle préserve l'état de droit, prémunit contre l'abus et l'ivresse du pouvoir et recommande ou même exige la politesse et le respect des adversaires.

Ce soir du 15 mars, à l'amertume de la défaite, vous avez ajouté l'humiliation et vous vous êtes acharné sur une proie agonisante parce qu'affaiblie et fragilisée par des résultats forcément décevants. Vous avez en ce lieu de la déclinaison locale de la République, dans notre maison commune, manqué à ce devoir élémentaire de fraternité humaine et citoyenne. Pourtant, votre victoire, Monsieur le maire, est plus que confortable.

Par conséquent, actée avec autant de netteté, elle n'avait pas besoin de tant de rage et de colère, de tant de débordements et de haine. Et si elle procure légitimement satisfaction et explosion de joie, je dois dire qu'elle vous oblige également et tout autant, puisque vous êtes désormais depuis ce jour le premier magistrat de la ville et le maire de l'ensemble des habitants, de ceux qui ont voté pour vous comme de tous les autres.

D'ailleurs, en ce jour du 20 mars, aujourd'hui, notre Assemblée entérine le résultat de l'expression populaire, procède à l'installation du maire et du conseil municipal et organise une sorte de passation des fonctions et délégations. C'est dire l'intérêt de la continuité de toutes les actions qui ont été menées et réalisées.

De ses orientations et projets qui font l'âme et la spécificité de Grande-Synthe et qui s'inscrivent dans son héritage de ville d'expérimentation politique et d'innovation sociale. Car l'équipe dont le mandat s'achève ce jour, comme celle qui l'a précédé, a fait de la transformation sociale et écologique un axe central de sa politique et de l'éducation populaire son levier principal.

Elle a fait de l'égal droit d'accès à une alimentation saine, biologique et choisie, un enjeu de santé publique et un vecteur d'autonomie ou d'autodétermination et de justice sociale. Elle a estimé que l'exemplarité et le rayonnement de Grande-Synthe en faisaient le territoire par excellence de l'expérimentation du projet d'une sécurité sociale universelle de l'alimentation.

En effet, dans le respect de l'héritage reçu, les élus sortants ont compris la vertu de la résilience, la nécessité de construire des alternatives crédibles, justes et équitables. Ils ont en outre intériorisé la dimension planétaire ou mondiale des crises, climatiques, environnementales, sanitaires, écologiques et forcément sociales et économiques.

Crise dont les solutions sont toutes à la fois locales, nationales ou européennes et internationales. Tels sont le sens et l'enjeu des politiques de jumelage, comme celui qui lie notre commune à Suwałki en Pologne, mais aussi les dispositifs européens de promotion des droits humains ou des minorités et du développement durable, comme du partenariat de coopération décentralisé, entre notre ville et la ville de Sidi Ifni au Maroc.

En ces temps de guerre, du droit du plus fort, de génocide et de crime contre l'humanité, ce souci de la solidarité entre les peuples ou de leur autodétermination, de l'égalité de tous et de toutes sans distinction et de la paix dans le monde à travers une éducation à la citoyenneté internationale se révèle salutaire et même la seule issue possible.

Enfin, je ne pourrais pas terminer mon propos sans remercier chaleureusement les électeurs et électrices, ceux qui nous ont fait confiance. Je souhaiterais également présenter mes excuses à tous ceux que nous avons déçus.

En leur précisant néanmoins que le volontarisme politique, aussi ambitieux soit-il, se révèle hélas insuffisant, qu'il bute souvent sur un principe de réalité implacable et qu'il rencontre des obstacles et des limites, celles d'abord des réductions budgétaires de plus en plus pesantes et contraignantes et celles ensuite de la difficile voire impossible équation entre les intérêts corporatistes privées et individuelles, forcément antagonistes et contradictoires, et l'intérêt général, tout à la fois souverain et universel.

Or, seul ce dernier, dont la vertu principale réside dans son caractère fédérateur, est en mesure de fixer aux citoyens des objectifs qui les rassemblent, transcendent leur particularisme, les émancipent de l'assignation identitaire ou communautaire et les élèvent au bien commun. Et c'est animé par cet idéal de concorde et d'équité que nous continuerons de servir les grand-synthoises et les grand-synthois et que nous serons, au sein de cette Assemblée, une opposition de discernement et d'écoute, respectueuse des personnes comme des règles, du débat démocratique, mais aussi une opposition responsable, vigilante et en éveil, et attentive au contenu des délibérations et aux orientations politiques et éthiques qui les sous-tendent.

Monsieur Le Maire

Je rappelle qu'un conseil municipal se déroule dans le silence le plus complet. Si vous avez des mots à échanger, vous pouvez le faire après ou vous pouvez sortir quelques minutes si vous avez des choses. Le respect, c'est aussi d'écouter les propos qui sont tenus par l'ensemble des élus. Je vous remercie beaucoup.

Madame DESMAZIERES Nathalie

Merci, Monsieur DECLUNDER.

Je tenais à remercier les 2 986 électeurs qui nous ont fait confiance. Je constate également un taux d'abstention record de vote blanc ou nul de plus de 49 %. En tant que républicaine respectueuse de la démocratie, je prends acte du choix des grand-synthois et je le respecte.

Par contre, Je déplore et condamne le déchaînement de haine et de violence, crachats, coups, insultes auxquels j'ai assisté dimanche soir à la mairie. Rien ne peut justifier de tels comportements, de tels propos, notamment par celles et ceux qui prétendent accéder au pouvoir.

La victoire est belle quand elle est digne. Il sera bien temps d'analyser les raisons de notre défaite, mais force est de constater que rien ne nous a été épargné. La violence médiatique, orchestrée depuis plusieurs mois, est bien réelle.

Mensonges, propos diffamatoires, Outrages, injures, montages photos et vidéos, voire menaces ou intimidations encore aujourd'hui, portant atteinte à notre intégrité professionnelle, morale et physique, ont été diffusés uniquement dans le but de nuire.

Leurs auteurs et ceux qui ont soutenu ces faits devront en assumer l'entière responsabilité morale, voire judiciaire. Nous ne partons pas, comme certains voudraient le faire croire, la tête basse ou sans bilan.

Permettez-moi de faire ici quelques rappels factuels concernant les ressources humaines. Nous avons, dès mars 2020, avec l'aide des services que je remercie encore, gérer la crise de la Covid. Puis nous avons pris des décisions politiques fortes de gauche.

Nous avons augmenté la part des tickets restaurants. Nous avons mis en place des groupes de travail avec les organisations syndicales sur le RIFSEEP, les 1607 heures afin de contrer au mieux les conséquences désastreuses pour nos agents de ces lois voulues par la politique macroniste que vous avez à l'époque soutenue.

Ce travail collectif a permis une augmentation de 840 euros pour les plus petits salaires de nos agents. Nous avons, sur la base du volontariat, nommé et formé six agents anti-harcèlement. Nous avons créé le groupe de la qualité de vie au travail, recruté une assistante sociale, assuré des suivis psychologiques par des psychologues de l'espace santé du littoral ou de l'EHPAD et organisé un forum auquel de nombreux agents ont participé.

Nous avons mis en place les quatre jours, sans perte de salaire. Mieux même, car certains agents qui travaillaient à 80% pour convenance personnelle ont pu ainsi reprendre une activité professionnelle à 100% et obtenir un gain de salaire.

Vous conviendrez que ce n'est pas une liste à la Prévert, mais bien le résultat d'un travail co-construit et sérieux. Or, aujourd'hui, au regard des retours que nous avons déjà, ménage dans les associations, déplacement des agents dans les services, je suis très inquiète.

Nous sommes et resterons très vigilants. Je prendrai, comme je l'ai toujours fait, avec mon étiquette communiste, mes responsabilités pour dénoncer, toute décision politique qui menacerait la stabilité morale et financière de notre commune. Gagner est une chose, assumer le pouvoir avec responsabilité et dignité en est une autre.

Monsieur CUVILLIER Benoît

Avant de commencer mes propos, je m'associe évidemment aux remerciements que Martial BEYAERT et mes collègues ont pu faire. Le socialisme municipal existe depuis très longtemps sur la ville de Grande-Synthe. Il a été durant ce mandat un choix pleinement assumé. Il est ancré dans l'ADN de notre ville.

Les élus sont passés, mais cette dynamique pour l'intérêt général et les habitants a traversé le temps jusqu'à aujourd'hui. Le socialisme municipal a souvent permis de faire de cette ville une terre d'innovation sociale, de vivre ensemble et surtout de faire prendre conscience aux élus le poids de la responsabilité qui leur incombe et être une motivation de travail acharnée pour nos concitoyens. Ce mandat n'a pas été en reste avec de nombreuses réalisations pour lesquelles nous avons porté haut les valeurs que nous représentons, celles du vivre ensemble et de la solidarité.

Je veux d'abord parler de la jeunesse parce que c'est elle qui porte l'avenir de notre ville. Avec le campus de la réussite, nous avons poursuivi une innovation majeure pensée par Martial BEYAERT et son équipe. C'est un outil unique qui change la vie de nos jeunes et nous pouvons en être fiers. Côté animation, nous avons relancé une vraie dynamique, la semaine de la jeunesse, le retour des séjours et notamment du séjour ski très attendu, l'ouverture des deux quartiers jeunes à Saint-Jacques et au Moulin.

Et surtout nous avons lancé les premières étapes de la réflexion de l'espace jeune de l'Albeck pour offrir un lieu digne pour leur ambition.

Pour les maisons de quartier, même combat, plus d'activité, plus de vie, des événements qui montrent à quel point nos quartiers sont dynamiques, créatifs et vivants. Puis il y a eu la Convention territoriale globale, où nous avons travaillé main dans la main avec les partenaires, mais aussi et surtout avec les habitants.

Grâce à ce dialogue, nous avons pu renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap, reconstruire une offre numérique accessible, avancer sur le bien vieillir et défendre des droits essentiels comme le droit aux vacances. Par ailleurs, ces agréments mis en œuvre en partenariat avec la CAF... comme les projets sociaux de territoire, la CTG, qui pour rappel représente un financement de 2,3 millions pour la ville, sont toujours opérationnels grâce au travail que nous avons effectué pour les quatre prochaines années. Parlons maintenant des finances de la ville.

Dans un contexte national où la Macronie, longtemps soutenue par notre nouvel édile, aura impacté de plein fouet les collectivités territoriales comme Grande-Synthe, avec le quoi qu'il en coûte, nous avons tenu la barre pour préserver la ville et ses habitants. Je souhaite à ce titre donner quelques éléments et vous prendre à témoin, vous élus et surtout vous les habitants. Je vous invite à noter ces éléments qui serviront dans les prochaines années d'éléments de comparaison. 13% d'épargne brute qui donne à la ville une grande capacité d'investissement.

Nous serons très attentifs aux orientations choisies et à votre faculté à maintenir cet agrégat. 1,6 ans d'annuité de la dette qui montre que notre stock de dette est très bien géré, sachant que les seuils d'alerte se trouvent entre 10 et 12 ans. Une maîtrise de la masse salariale à hauteur de 40,6 millions d'euros, grâce aux nombreux efforts que nous avons réalisés durant ce mandat.

Et le tout, je le rappelle, sans augmentation de la part communale des impôts locaux pour préserver le pouvoir d'achat de nos habitants. Vous l'avez peut-être compris, vous avez

toutes les cartes en main. Quoi qu'on en dise, la maison est propre, comme viendra le confirmer dans quelques semaines le rapport de la Chambre régionale des comptes, le tout grâce à notre gestion responsable et rigoureuse de l'argent public. Grâce au travail que nous avons fourni, vous avez tout pour réussir. L'avenir nous dira si ce monde plein de promesses ne s'entrechoquera pas avec les principes de réalité. A suivre.

Monsieur Le Maire

Merci. Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les habitants de la ville de Grande-Synthe, Mesdames, Messieurs, chers amis, C'est avec beaucoup d'émotion et d'humilité et avec un profond sens des responsabilités que je prends aujourd'hui la parole devant vous. Le scrutin qui vient de se dérouler a été clair. La liste que j'ai eu l'honneur de conduire, « Réussir ensemble pour et avec les grand-synthois », a recueilli 58,1% des suffrages. Ce résultat est une marque de confiance forte.

Il exprime surtout une attente nette, une attente de changement, une attente d'apaisement et des résultats concrets. Je reçois cette confiance avec reconnaissance, mais je la reçois aussi comme une exigence, car une victoire électorale n'est jamais une fin. Elle marque le début d'un travail exigeant, constant et au service de tous les habitants.

Aujourd'hui, je suis le maire de toutes les Grand-Synthoises et de tous les Grand-Synthois. Depuis 18 mois, sur le terrain, Dans les quartiers, lors des rencontres associatives, sur les marchés, vous m'avez parlé avec franchise. Vous m'avez confié vos inquiétudes, vos attentes, parfois vos colères et souvent vos espoirs.

C'est cette parole directe qui m'accompagne aujourd'hui. Elle me guide pour être présent, attentif et déterminé. Je veux également saluer l'engagement de mon prédécesseur au service de notre commune. Gérer une ville est une mission complexe, qui impose des choix et qui expose. Mais une élection ouvre toujours une nouvelle étape. Une étape où il faut regarder la réalité avec lucidité, corriger ce qui doit l'être, renforcer ce qui fonctionne et préparer l'avenir avec méthode.

Nous présentons pour cela un programme ambitieux, structuré autour de 140 projets concrets. Penser pour améliorer durablement le quotidien des habitants et préparer l'avenir de notre ville. J'ai une conviction qui m'anime profondément. Grande-Synthe mérite mieux. Elle mérite une ville plus tranquille, Une ville plus propre et plus respectée.

Une ville où chacun se sent écouté. Une ville qui retrouve confiance en elle et en son avenir. Notre ville ne vit pas isolée. Elle s'inscrit dans un territoire plus large, fait de coopération, d'équilibre et de projets communs. Grande-Synthe est aujourd'hui la troisième ville de l'agglomération. Ce rang nous donne une responsabilité particulière. Nous y jouerons un rôle constructif, mais pleinement assumé, avec respect pour nos partenaires, mais avec une détermination claire. Faire entendre la voix des habitants et défendre les intérêts de notre ville.

Grande-Synthe ne sera pas une ville spectatrice. Elle sera une ville qui compte et qui contribue. D'autres échéances démocratiques viendront. Elles auront des conséquences concrètes sur l'avenir de notre territoire. Nous y prendrons toute notre part, avec responsabilité, avec cohérence, avec la volonté de faire aboutir des projets utiles.

Les habitants attendent moins de tensions et davantage d'efficacité. Notre méthode sera constante. Une présence renforcée sur le terrain, une écoute réelle des habitants, une participation plus large aux décisions, un dialogue permanent avec les partenaires. Ce soir,

je veux aussi m'adresser aux agents municipaux. Je connais leur engagement, je connais leur professionnalisme.

Ils pourront compter sur notre respect, ils pourront compter aussi sur une exigence juste, toujours guidée par l'intérêt général. Le mandat qui commence... doit permettre de franchir une étape. Nous voulons une ville plus sereine, plus attractive, plus respectée, plus attentive aux plus fragiles, plus confiante dans son avenir. Le temps des tensions doit s'effacer, le temps des résultats doit commencer. Nous ouvrons aujourd'hui une nouvelle page de la vie de la ville de Grande-Synthe, une page qui doit être celle du respect retrouvé, de la confiance reconstruite et des résultats visibles.

Je prends devant vous un engagement simple. Dire la vérité, décider avec courage et rester fidèles à la parole donnée. Nous n'opposerons pas les quartiers entre eux. Nous ne laisserons personne au bord du chemin. Nous ferons avancer Grande-Synthe avec sérieux, constance et dignité. Car notre responsabilité est claire. Redonner de la fierté à notre ville.

Redonner de l'espoir à celles et ceux qui y vivent. Grande-Synthe mérite mieux et ensemble, nous allons lui donner le meilleur de chacun d'entre nous. Le temps des divisions doit s'achever, le temps du travail collectif commence. Dès demain, nous serons pleinement à l'œuvre, avec vous, pour vous et dans l'intérêt de Grande-Synthe.

Vive la République, vive Grande-Synthe ! Merci.

Le Conseil municipal doit fixer le nombre d'adjoints à élire. Je précise qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la Commune peut disposer de 10 adjoints au maximum. Je propose de fixer le nombre d'adjoints à 10. Je demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ?

NON

Y a-t-il des abstentions ?

NON

Je vous remercie. Selon les votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

On va procéder à l'élection des adjoints. Je précise que l'élection des adjoints au maire dans les communes de plus de 3 500 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel avec une obligation de parité pour ces listes. Un délai de quelques minutes vous est laissé pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Une liste dénommée Monsieur Jérémy BECK a été déposée sur votre table. Y a-t-il une autre liste ?

NON

Je vous invite donc à procéder à la remise des bulletins dans vos enveloppes et je demande aux deux accesseurs de rejoindre l’urne

J'appelle

ACS Marjorie
ALGOET Sandra
BADDOU Abdelhakim
BECK Jérémy
BERTHE Jérôme
BEYAERT Martial
BEN MANSOUR Sonia
CALONNE Nicolas
CORSIEZ Warren
CUVILLIER Benoît
DA SILVA José
DE LYS René
DAMIE Nicolas
DECLUNDER Arnaud
DESMAZIERES Nathalie
EL ABBASSI Habib
EL KHALOUI Smaïn
ELIOT Corinne
GALLET Sylvie
GERARD Emilie
HALLIEZ Patrick
HAMADI Karim
HAYAT Hizia
LEUCHART Lucie
LIEGEART Yasmina
LIMOUSIN Patricia
LOUIS Olivier
PHILIPPE Mathilde
RITO Angela
SCHOEMACKER Grégory
SEGHIR Fatima
SZWAB Caroline
TOUIL Karima
VANELLE Anne-Sophie
VANLICHTERVELDE Julien

Je demande aux assesseurs de procéder au dépouillement à voix haute, de compter au préalable nombre d'enveloppes. Un assesseur ouvre l'enveloppe et le second donne le nom de la tête de liste des adjoints.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 7

Nombre de suffrages exprimés : 28

Pour avoir la majorité absolue, il faut 15 voix.

La liste présentée par Monsieur Jérémy BECK a fait 28 voix.

Je déclare donc que la liste de Monsieur Jérémy BECK majoritaire et appelle les élus :

- En qualité de Premier adjoint, j'appelle Jérémie BECK.

- Deuxième adjointe, Madame Sonia BEN MANSOUR

- Troisième adjoint, Monsieur Karim Hamadi.

- Quatrième adjointe, Madame Marjorie ACS

- Cinquième adjoint, Monsieur Patrick HALLIEZ.

- Sixième adjointe, Madame Sandra ALGOËT

- Septième adjoint, Monsieur Jérôme BERTHE.

- Huitième adjointe, Madame Émilie GERARD.

- Neuvième adjoint Monsieur Habib El ABBASSI.

- Dixième adjointe, Madame Lucie LEUCHART.

Je vais faire appel aux différents conseillers municipaux, délégués. Je commence par

- Monsieur Julien VANLICHTERVELDE.

- Madame Fatima SEGHIR.

- Monsieur Nicolas CALONNE

- Madame Corinne ELIOT.

- Monsieur Smaïn EL KHALOUI.

- Madame Yasmina LIEGEARD.

- Monsieur Olivier LOUIS

- Madame Angela RITO

- Monsieur René DE-LYS.

- Madame Hizia HAYAT

- Monsieur Abdel Hakim BADDOU

- Madame Caroline SZWAB

- Monsieur Grégory SCHOEMACKER

- Madame Patricia LIMOUSIN.

- Monsieur Warren CORSIEZ

- Madame Mathilde PHILIPPE

- Madame Sylvie GALLET

Félicitations aux sept membres de l'opposition

Il nous reste à procéder à la lecture de la charte de l'élu local.

La charte de l'élu local est composée de l'article L1111-12 du Code général des collectivités territoriales. Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local. L'article 1111-13 du Code général des collectivités territoriales, dans l'exercice de son mandat, L'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi.

Lorsque ces intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant

l'ensemble des citoyens d la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation ? déclaratives, les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. L'article L1111-14 du Code général des collectivités territoriales. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leur fonction élective et de la prise en charge des faits exposés dans ce cadre, dans les conditions qui sont prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leur fonction, d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie dans des conditions prévues par la loi de garantie accordée dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. Nous avons à clôturer la séance.

Prochain Conseil municipal le 7 avril à 18 heures.

Les équipes de la collectivité vous ont préparé le verre de l'amitié qui se déroulera dans la salle des conférences. Merci beaucoup, bonne soirée.